

Bernard Jacob
bjacob@morencyavocats.com

SOUS TOUTES RÉSERVES
PAR COURRIEL

Québec, le 4 décembre 2018

Aux porteurs de dossier dans l'action collective

Objet : Action collective
Re : Mise en ligne de l'Avis détaillé aux membres du groupe
N/Dossier : 9002555-1

Maîtres,
Mesdames,
Messieurs,

Vous trouverez ci-joint l'avis détaillé aux membres du groupe de l'action collective sur les frais exigés des parents. Cet avis devra être mis en ligne sur la page d'accueil de votre site internet ce vendredi, le 7 décembre 2018.

Nous vous suggérons de reprendre le texte suivant dans un encadré sur la page d'accueil de votre site internet afin d'accéder à l'avis détaillé.

« Important - Veuillez prendre connaissance de l'avis d'approbation de la transaction dans le cadre de l'action collective sur les frais exigés aux parents. Cet avis contient les informations pertinentes concernant la Transaction, la distribution des indemnités et la procédure de changement d'adresse »

« Important – Please read this Notice of Approval of a Transaction in the class action regarding fees charged to parents for educational services and school materials. This notice contains information concerning the Transaction, the distribution of the indemnities and the procedure to follow in case of a change of address. »

Vous trouverez également ci-joint le communiqué de presse qui sera diffusé dans les médias ce vendredi conformément à la transaction. Si vous le souhaitez, et ce n'est pas requis par la Transaction, vous pouvez également mettre le communiqué sur votre site Internet car il contient l'essentiel des informations pertinentes.

Toutefois, si vous désirez publier ce communiqué de presse, les deux documents doivent être accessibles sur la même page du site web afin d'éviter que les membres aient à faire des recherches additionnelles pour lire l'avis détaillé.

Veillez agréer, Maîtres, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS
S.E.N.C.R.L.

Bernard Jacob, avocat
BJ/cl

p.j.